

## AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 septembre 2023 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

### Lot 6 568 268 rue des Plaines

Objet de la demande de dérogation mineure 2023-0044:

La demande de dérogation mineure 2023-0044 vise à :

- Permettre la construction d'un abri forestier relié à l'électricité et situé à 7,6 mètres de la ligne avant de lot, alors que la distance minimale prescrite est normalement de 200 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce lundi 21 août 2023.



Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière